



À savoir

## Débat sur la région à Carhaix

Dans le cadre du Festival du livre en Bretagne, organisé, ce week-end à Carhaix, un débat sur le thème « Le printemps des régions ? Mirage ou réalité ? » aura lieu, demain, à 15 h. Il sera animé par Erwan Chartier (notre photo), avec des élus régionaux.

Insolite

## Michel Drucker a disparu !

La municipalité de Saint-Pierre-Quiberon (56) a porté plainte pour la disparition, hier, de la banderole qui portait haut la photo de Michel Drucker, annonçant le programme de la conférence-dédicace du célèbre présentateur, prévue le 6 novembre.

## What else ?

René Perez

La Bretonne a rejoint la Normande. Maria Lambour, la Bigoudène, côtoie désormais la Mère Denis au Panthéon des grandes sagas publicitaires. Deux profils improbables dans l'univers anti-rides de la pub, qui auront éclairé le petit écran avec leur bonne mine et leurs mots compréhensibles par tous. Le constat n'est pas neutre en ce vingtième anniversaire de la loi Toubon car, il faut bien reconnaître qu'elle n'a pu empêcher la langue anglaise, dans la pub comme ailleurs, de coloniser l'espace, faute d'avoir été soumise à la traduction instantanée dès l'entrée sur le territoire, comme c'est le cas généralement au Québec. Il est vrai que chez nous, la ligne Maginot a été confiée à l'Académie française qui semble avoir bien d'autres choses à faire, trop occupée qu'elle est à nettoyer l'argenterie en costume signé Lagerfeld et épée à pommeau. Ce qui, à vrai dire, n'est pas très pratique pour courir dans les étages empêcher l'anglais d'entrer par la porte, les fenêtres, la cave et même la cheminée. Certes, le « what else » couleur café du beau George ne manquait pas de classe. Mais désormais, les fils de pub ont tendance à multiplier les slogans anglais pour un yes ou pour un no, en nous intimant des « think different » ou « be inspired », et des « make believe » ou « open your world », dans un univers à la créativité en berne. Avec la Mère Denis, Maria la Bigoudène, Don Patillo ou Marie et ses extraterrestres, au moins tout le monde pigeait. Mais au train où vont les choses, la prochaine Mère Denis ne vantera pas sa machine à laver en lançant : « Ça, c'est vrai » mais : « That is true »...  
- Pirates !

# Kerlouan. Les mobile homes restent

Pauline Bourdet

Douze propriétaires de mobile homes étaient assignés par la commune de Kerlouan pour installation irrégulière. Hier, le tribunal correctionnel de Brest a estimé que les faits étaient prescrits.

À la sortie de l'audience, les propriétaires des mobile homes étaient satisfaits de la décision du tribunal.



Mais quel est vraiment le statut de ces mobile homes installés en dehors des emplacements autorisés ? Le tribunal correctionnel de Brest en a longuement débattu, hier, avant de les décréter indéplaçables et donc considérés comme des « habitations légères de loisirs », c'est-à-dire ni démontables ni transportables. Des HLL, donc, construites en grande majorité sur des zones agricoles. Posées sur cale, elles sont le plus souvent accompa-



Photos P.B. et archives

gnées d'un petit appentis et d'une terrasse.

Toutes sont branchées au réseau électrique et à l'eau courante. La plupart sont équipées d'une fosse septique, certaines même reliées au tout-à-l'égout. Leurs propriétaires, quasiment tous retraités sans antécédents judiciaires, payent la taxe des ordures ménagères, la taxe foncière, certains même celle d'habitation.

Appelés à la barre, les prévenus décrivent leur situation les uns après les autres : « J'ai eu l'accord de la mairie, je pensais que je n'aurais plus de problèmes », dit un homme. Un autre l'avoue, il n'a demandé d'autorisation à personne : « Ça se faisait, alors... ».

### « Pas conscience de l'interdiction »

Pour M<sup>e</sup> Fabrice Quantin, avocat de la commune, « la sanction doit être musclée ». S'il reconnaît que la région a été indulgen-

te pendant un temps - « certains maires n'avaient pas conscience de l'interdiction » -, il déplore la présence des mobile homes dans une zone à fort patrimoine culturel.

Abordant le sujet de la prescription, l'avocat s'interroge : « Quand les roues ont-elles été enlevées ? ». Avant 2008 ou pas, c'est pour lui le « seul point important » de cette affaire. De même pour le président Duraffour, qui rappelle que c'est cette date qui permettra de savoir à quel moment ces mobile homes sont devenus des résidences légères de loisirs.

### Un « concert de prescriptions »

Pour le procureur Diacono, en contournant l'ensemble de la réglementation en matière de permis de construire, les prévenus ont fraudé « la loi et l'économie ». Il énumère les dates de construction, allant de 1994 à 2007 : « Ce concert de prescrip-

tions établies me touche », avoue-t-il, impuissant.

Pour M<sup>e</sup> Alan Saout, ses douze clients sont des personnes « irréprochables, de braves retraités qui n'ont jamais rien fait de mal ». Il met en cause l'attitude du maire de Kerlouan : « On leur a donné un accord verbal », avant de mentionner la relaxe obtenue au printemps par un propriétaire qui se trouvait dans un cas similaire.

Après avoir délibéré, le président Duraffour a constaté que la perte de mobilité des mobile homes datait de plus de trois ans et a prononcé la prescription des faits.

### Plus d'aménagement possible

Il a donc déclaré irrecevable la demande de la commune de Kerlouan mais a attiré l'attention des prévenus sur le fait qu'ils ne peuvent désormais plus construire ni poser de nouveaux mobile homes sur leur terrain.

# SALON DES LOISIRS CRÉATIFS



Ateliers en continu !

**Creativa**  
KIDS

**Creativa**  
BREST

BREST PARC EXPO  
PENFELD  
23 au 26 oct 2014

Infos et bons de réduction  
WWW.CREAVENUE.COM | WWW.PENFELD.COM

Le Télégramme

